

Autorisation de prélèvement

Autorisation de la Poste 20-98 - Numéro national d'émetteur n° 522372

Je souhaite que mon compte bancaire ou postal ci-dessous référencé soit débité au profit du Collectif Urgence Darfour de la somme de euro (chiffre en lettres)

- tous les mois, le du mois
- tous les trimestres, le des mois de janvier, avril, juillet, octobre,
- tous les semestres, ledes mois de janvier et de juillet,
- tous les ans, le du mois de juillet.

(cochez et complétez la ligne exprimant votre choix)

Les dons ainsi effectués feront l'objet d'un reçu fiscal annuel ouvrant le droit à défiscalisation.

J'autorise l'établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, prénom, adresse du débiteur

Nom de l'établissement teneur du compte

Etablissement	Guichet	N° de compte										Clé	

**Collectif Urgence Darfour
Maison des associations
54, rue JB Pigalle
75009 PARIS**

Date

Signature

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour la seule nécessité de la gestion et pourront donner lieu à des exercices de droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse : Collectif Urgence Darfour, Maison des associations, 54, rue JB Pigalle, 75009 PARIS, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.